

PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes

Bureau des relations avec les collectivités locales

Affaire suivie par : Hélène DELANG Tél : 03 27 14 59 84 Fax : 03 27 14 59 87

Helene.delang@nord.gouv.fr

Valenciennes, le 21 août 2014

à

Monsieur le Président de l'Union pour l'Accès au Droit et à l'Egalité, à Petite-Forêt

Objet: Prestation d'action sociale. Refer: Votre courrier du 30 juillet 2014.

Par courrier visé en référence, vous avez souhaité appeler mon attention sur une délibération du conseil municipal de PETITE- FORET du 7 juillet 2014, instaurant une prestation d'action sociale. Vous demandez, notamment, que cet acte fasse l'objet d'une annulation faute d'imprécisions sur différents points.

Au regard de votre demande, il me paraît utile de vous apporter les précisions suivantes :

- cette délibération a été transmise le 22 juillet 2014. Elle acte la mise en place d'une allocation concernant les enfants handicapés, à compter du 1^{er} septembre 2014, et impute la dépense afférente sur le chapitre budgétaire dédié aux dépenses de personnel.
- dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre de sa politique d'action sociale, en direction de ses agents.
- dans le cas d'espèce, il y a lieu de penser que cette prestation a dû initialement être omise, et s'insère dans un programme d'actions préalablement définies, ainsi que vous le laissez entendre, d'ailleurs.
- cependant, la mise en place de cette allocation oblige la collectivité à prévoir les crédits afférents, qui représentent, pour elle, des dépenses obligatoires telles que les dépenses de personnel. C'est pourquoi ce point a été porté à l'ordre du jour du conseil municipal du 7 juillet dernier. Enfin, si l'imputation budgétaire est, effectivement, indiquée, le montant reste à préciser.

Je demande, par conséquent, au premier magistrat de cette collectivité, à soumettre ce point, lors d'une prochaine réunion de l'assemblée municipale.

Telles sont les informations que je suis en mesure de porter à votre connaissance, et qui ne donnent pas lieu à d'autres observations au titre du contrôle de légalité.

Pour le Sous-Préfet, Et par délégation, LA SECRETAIRE GENERALE

Isabelle GOLFIER

→ Copie adressée à Monsieur le Maire de PETITE-FORET